Mobilité des patients et l'évolution des soins de santé dans l'Union européenne

2004/2148(INI) - 20/04/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un certain nombre d'initiatives visant à encourager la coopération entre les Etats membres afin d'élever le niveau des soins de santé pour obtenir des soins de qualité, accessibles, tout en étant financièrement viables.

CONTENU : la présente communication de la Commission européenne constitue une réponse aux recommandations issues du processus de réflexion à haut niveau sur la mobilité des patients et l'évolution des soins de santé. Les principaux points abordés sont les suivants : une coopération européenne permettant une meilleure utilisation des ressources; les besoins en matière d'information des patients, des professionnels et des responsables de l'élaboration des politiques; la contribution européenne aux objectifs en matière de santé ; l'investissement dans la santé et les infrastructures sanitaires pour faire face à l'élargissement.

La Commission met en avant les avantages qu'offre la coopération au niveau européen pour le patient lui-même comme pour le système dans son ensemble. Elle juge nécessaire d'assurer aux patients une meilleure information sur la manière d'accéder à un traitement dans un autre État membre et sur les droits dont ils disposent pour en obtenir le remboursement. Elle expose également une série de moyens par lesquels la collaboration européenne peut apporter des avantages concrets à l'efficacité et à l'efficience des services de santé en Europe. Ceux-ci incluent l'instauration d'une collaboration européenne visant à permettre une meilleure utilisation des ressources, couvrant des questions telles que la mise en place d'une meilleure compréhension des droits et devoirs des patients , le partage des capacités disponibles entre les systèmes et les soins transnationaux, la mobilité des professionnels de la santé, l'identification et la mise en réseau des centres européens de référence, et la coordination de l'évaluation des nouvelles technologies de la santé. Ils comprennent également l'amélioration de l'information et des connaissances concernant les systèmes de santé, afin de mettre en place une meilleure base pour identifier les meilleures pratiques et assurer un accès universel à des services de qualité, et le recours au groupe de haut niveau sur les services de santé et les soins médicaux, afin d'aider les responsables des systèmes de santé à collaborer au niveau européen.

Les propositions formulées s'inscrivent dans une stratégie plus vaste qui comprend également :

- l'établissement de la « méthode ouverte de coordination » pour soutenir les efforts nationaux en faveur de la réforme et du développement des soins de santé, des soins de longue durée et de la protection sociale, en mettant l'accent sur la nécessité de soins accessibles et de qualité, qui soient financièrement viables.

- un plan d'action en matière de télésanté, qui sera adopté prochainement, consacré au rôle crucial des nouvelles technologies et des nouvelles manières de dispenser les soins de santé en améliorant l'accès aux soins, ainsi que la qualité et l'efficacité de ceux-ci.